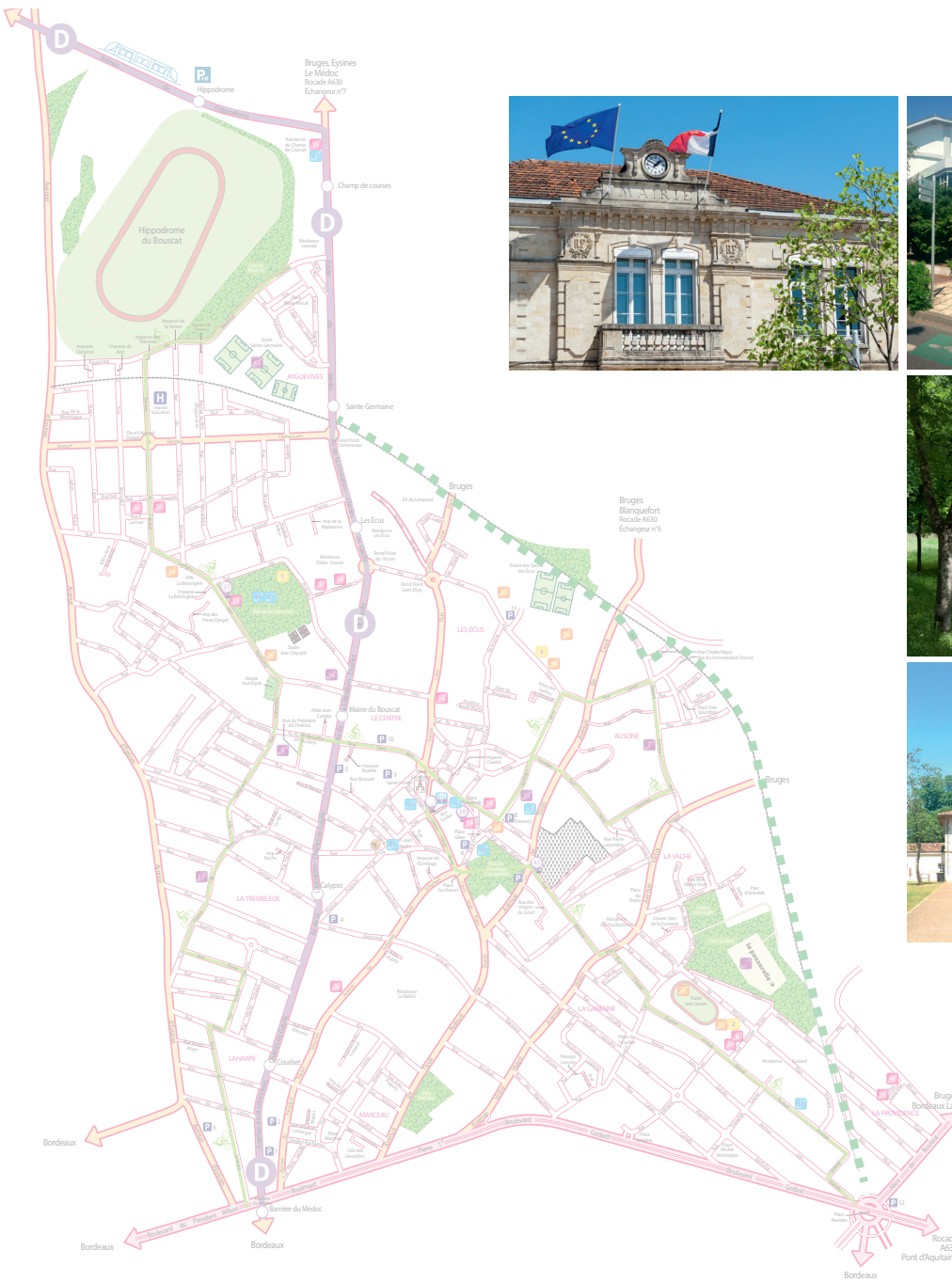


DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

2^{ème} édition -2023 - Document important à conserver impérativement dans un endroit accessible
3^{ème} partie du Plan Communal de Sauvegarde



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P. 3
LES BONS REFLEXES	P. 4/5
CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS	P. 6/7
VOTRE PLAN FAMILIAL DE SECURITÉ	P. 8/9
RISQUE NATUREL INONDATION	P. 10
RISQUE NATUREL TEMPÊTE	P. 11
RISQUE NATUREL FORTES CHALEURS & CANICULE	P. 12
RISQUE NATUREL GRAND FROID & CHUTE DE NEIGE	P. 13
RISQUE NATUREL MOUVEMENT DE TERRAIN	P. 14
RISQUE NATUREL SEISME	P. 15
RISQUE INDUSTRIEL	P. 16
RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	P. 17
RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE	P. 18
RISQUE SANITAIRE	P. 19/20
RISQUE TERRORISME	P. 21/22
N° UTILES	P. 23

Références :

Article L 125-2 du code de l'environnement

Loi 2003-699 du 30 juillet 2003

Décret 2004-554 qui définit le contenu et la forme.

Notre commune, chef-lieu de canton n'est que faiblement exposée à des risques majeurs. Pour autant, des tempêtes telles que celle qui s'est produite en janvier 2009 peuvent perturber notablement la sérénité de notre collectivité et nécessitent d'être anticipées. Si le Bouscat est assez peu concerné et selon un degré de dangerosité plutôt raisonnable, il est néanmoins indispensable de réfléchir globalement sur l'efficacité et la rapidité de nos interventions et moyens d'action. A cet effet, un plan communal de sauvegarde est établi afin de faire face à une situation de crise en matière de sécurité civile.

Adossé à des plans d'Etat ou métropolitain, ce document recense chaque typologie de risque et les consignes individuelles de sécurité. Face aux risques naturels, l'information est prépondérante. Notre rôle est d'anticiper la maîtrise des comportements et de responsabiliser les acteurs locaux susceptibles d'apporter leur contribution. Il nous appartient aussi de développer chez chacun d'entre nous une culture et des bons réflexes à adopter. C'est ce que se propose d'atteindre ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Un système d'alerte permet également aux Bouscatais d'être informés par SMS en cas de danger, à différents niveaux d'alerte.

Nous invitons chaque bouscatais à s'appropriier ce document et le conserver à proximité en étant bien informé des consignes à suivre et des dispositifs de prévention pouvant être mis en œuvre.

Alain Marc

**Adjoint au Maire en charge de la sécurité,
des mobilités et des anciens combattants**

Sandrine Jovené

Conseillère Municipale déléguée à la sécurité

LES BONS REFLEXES





















Le risque majeur est une menace dont la probabilité qu'elle se manifeste est aléatoire et qui peut causer des dommages sur le tissu urbain et la population. Dans cette situation, Le Maire a un rôle de prévention, d'organisation des secours et d'information du préfet.

Le dossier départemental des risques majeurs en identifie quatre sur la commune du Bouscat : l'inondation et le mouvement de terrain, les risques industriels et sismique faibles. A ceux-ci s'ajoutent les risques climatiques, technologiques ou sociétaux.

Un plan communal de sauvegarde mis en œuvre par arrêté de 2010 est le document pratique du Maire pour lui permettre de faire face à une situation de crise en matière de sécurité civile.

Pour en savoir plus :

gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques

<p>Inondation</p> 	 Montez à pied dans les étages  Ecoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Azur, 103.8 FM  Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les secours  N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger
<p>Feu de forêt</p> 	 Dégagez les voies d'accès et arrosez les abords  Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables  Rentrez rapidement dans la construction la plus proche  Fermez les volets, portes et fenêtres et calfeutrez avec des linges humides
<p>Séisme</p> 	 Abritez-vous sous un meuble solide, si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment  Éloignez-vous rapidement des constructions, arbres, etc. si vous êtes à l'extérieur  Evacuez les bâtiments sans prendre l'ascenseur après le séisme  Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
<p>Tempête</p> 	 Rentrez rapidement dans la construction la plus proche  Fermez les volets, portes et fenêtres  Ecoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Gironde 100.1 FM  N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger

<p>Grand froid</p> 	 <p>Couvrez-vous : tête, mains, cou, pieds, nez et bouche</p>	 <p>Mettez plusieurs couches de vêtements</p>	 <p>Rentrez rapidement dans la construction la plus proche Restez autant que possible à domicile</p>	 <p>Évitez de sortir les bébés</p>
<p>Canicule</p> 	 <p>Maintenez votre maison au frais : fermez les volets le jour</p>	 <p>Mouillez votre corps ventilez-vous et rafraîchissez-vous</p>	 <p>Évitez les efforts physiques</p>	 <p>Ne buvez pas d'alcool</p>

DANS TOUS LES CAS :



ÉCOUTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS À LA RADIO SUR FRANCE BLEU GIRONDE : 100.1 FM



NE TÉLÉPHONEZ PAS, LAISSEZ LES LIGNES LIBRES POUR LES SECOURS.



N'ALLEZ JAMAIS CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE QUI DISPOSE D'UNE ORGANISATION POUR LES PROTÉGER.



LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente aux citoyens les risques auxquels notre Ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer. Avec le DICRIM, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de difficultés.

CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent menacer la population et occasionner des dommages importants. Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son importante gravité potentielle.

L'ALERTE ET L'INFORMATION DE LA POPULATION

Le PCS définit les modalités et procédures de respect de l'alerte. Cette remontée de l'alerte auprès des équipes constitue le maillon de la chaîne de mobilisation et de gestion de crise. Pour les habitants, un numéro unique : 05 57 22 26 66

Les outils d'information de la population varient selon les situations :

Système d'appel en masse (Automate d'appel)

Ensemble module de diffusion d'alerte (EMDA), porte-à-porte/appel vocal, panneaux à messages variables (PMV), site internet bouscat.fr, facebook.

Le bénévolat :

Lors d'un événement majeur, des bénévoles peuvent être amenés à proposer leur service afin d'aider la commune à organiser et gérer la crise.

Recensement : ces bénévoles ne seront pas nécessairement membres de la réserve communale de sécurité civile.

MIEUX S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

La culture du risque et sa prévention sont les deux axes privilégiés pour informer et modifier les comportements. De la téléphonie mobile aux panneaux lumineux, de nombreux dispositifs ont été améliorés ou ont vu le jour.

- Renforcement du système d'alerte par l'envoi de SMS en nombre pour informer les citoyens de la situation, dès que Météo France émet une alerte de niveau orange ou rouge.

Inscription au système d'appels en nombre sur : bouscat.fr

- Panneaux lumineux à messages variables : pour alerter la population et rappeler les consignes de prudence.

- DICRIM en ligne : document recensant les risques majeurs et informant des bons comportements sur : bouscat.fr

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par la Ville de Le Bouscat sur son site internet ainsi que les réseaux sociaux et par radio sur France Bleu Gironde : 100.1 FM



facebook.com/Le.Bouscat



instagram.com/ville_du_bouscat/



twitter.com/VilleduBouscat

VOTRE PLAN FAMILIAL DE SÉCURITÉ

En complément du DICRIM et afin de diminuer notre vulnérabilité, nous vous proposons le guide « je protège ma famille », élaboré par la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur. Il vous aide à organiser votre autonomie durant la phase critique. Ce plan familial de mise en sûreté comporte pour chaque thème un volet d'informations et de bonnes pratiques à adopter.

Pour mettre à jour votre propre plan, un volet à renseigner ou à cocher est mis à votre disposition pour chaque thème. Chaque famille dispose, en général, de la majorité des articles listés ci-après, mais il est essentiel de les rassembler à l'avance afin de pouvoir y accéder rapidement, notamment s'il faut quitter le logement en urgence.

COMMENT CONSTITUER MON KIT D'URGENCE ?

Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels.

Chaque famille dispose en général de la majorité des articles cités ci-après.

L'important est de les organiser de manière à y accéder rapidement.

L'ÉQUIPEMENT À PRÉPARER À L'AVANCE

POUR ME SIGNALER AUPRÈS DES SECOURS

- > Sifflet
- > Torche clignotante, lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeable)
- > Tissu ou panneau « SOS » de couleur vive
- > Gilets fluorescents

POUR SUBVENIR AUX BESOINS DE NOURRITURE ET DE BOISSON

- > 1 à 2 bouteilles d'eau par personne composant le foyer
- > Aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves...)
- > Quelques couverts, ouvre-boîte, couteau multi-fonctions
- > Autres (aliments pour bébé ou régime particulier)

POUR ADMINISTRER LES PREMIERS SOINS

- > Trousse médicale de premiers soins : pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains...

POUR RESTER INFORMÉ(E) DE L'ÉVÉNEMENT

- > Radio à piles (et piles de rechange)
- Écoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Gironde, 100.1 FM et respectez-les scrupuleusement

POUR CONSERVER UN MINIMUM D'HYGIÈNE ET POUR ME PRÉSERVER DU FROID

- > Brosse à dents > Serviettes > Vêtements chauds
- > Autres produits d'hygiène (couches...)
- > Couverture de survie



POUR QUITTER MON HABITATION EN TOUTE TRANQUILLITÉ

- > Photocopie des papiers administratifs : papiers personnels, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé des membres de la famille et des animaux domestiques, ordonnances, carte vitale, livret de famille, etc.
- > Double des clés de la voiture
- > Double des clés de la maison
- > Un peu d'argent liquide

POUR POUVOIR PRÉTENDRE À UNE INDEMNISATION

- > Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile)
- > Appareil photo

POUR M'OCCUPER DURANT LA MISE À L'ABRI OU SUR LE LIEU D'ÉVACUATION

- > Jeux pour enfants et adultes



L'ÉQUIPEMENT À PRENDRE À LA DERNIÈRE MINUTE

POUR RASSURER LES PROCHES ET COMMUNIQUER AVEC LES SECOURS

- > Téléphone portable + chargeur

POUR ADMINISTRER LES SOINS PARTICULIERS

- > Médicaments spécifiques (diabète, allergies...)

POUR ASSURER MES DÉMARCHES PERSONNELLES

- > Papiers d'identité
- > Chéquier et carte bleue



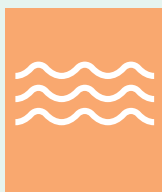
Téléchargez la plaquette complète sur : mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf



Votre kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus épuisantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





RISQUE NATUREL INONDATION

DESCRIPTIF DU RISQUE : Il concerne la partie Nord-Est de la commune (quartier Jean-Jaurès, Providence, Ravezies) et fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque inondation disponible dans les locaux des Services Techniques.

Conduite à tenir :

Avant la crise, s'informer sur le risque (fréquence, importance) et lieux de refuge.

Pendant la crise, se tenir informé de l'évolution (radio, mairie), fermer portes et fenêtres, monter à l'étage objets de valeur et produits polluants, quitter les lieux dès l'ordre donné. L'école prend en charge les enfants scolarisés.

Après la crise, aérer, désinfecter, chauffer dès que possible, s'assurer auprès de la Mairie que l'eau est redevenue potable, faire l'inventaire des dommages.

CONSIGNES À SUIVRE



➤ Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations



➤ Montez à pied dans les étages



➤ Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les secours.



➤ Fermer le gaz et l'électricité



➤ Ecoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Gironde 100,1 FM.



➤ N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger

➤ Respectez les consignes des autorités.

Pour en savoir plus sur le risque inondation, consultez les sites :

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/risques-naturels>

Géorisques : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Le portail des services de l'État en Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/L-Etat-face-aux-risques>

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

Observatoire Régional des Risques Nouvelle Aquitaine :

<https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/>

Vigicrue :

<https://www.vigicrues.gouv.fr>

Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'Aménagement CEREMA sud ouest :

www.cerema.fr



RISQUE NATUREL TEMPÊTE

CONSIGNES À SUIVRE



➤ Fermer le gaz et l'électricité



➤ Fermer volets, portes, et fenêtres,



➤ Ecoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Gironde 100,1 FM.



➤ N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



➤ Limitez vos déplacements



➤ Respectez les consignes des autorités.

➤ Débranchez vos appareils électriques

DESCRIPTIF DU RISQUE :

La tempête se forme par une confrontation entre deux masses d'air aux caractéristiques différentes (température, humidité). Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses. On parle de tempête lorsque ces vents atteignent 90 km/h. Un épisode est qualifié de "forte tempête" si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané quotidien supérieur à 100 km/h.

La vigilance météorologique définit 4 niveaux : 1 : pas de vigilance particulière - 2 : soyez attentif - 3 : Soyez très vigilant - 4 : Une vigilance absolue s'impose.

Pour en savoir plus sur le risque tempête, consultez les sites :

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/risques-naturels>

Géorisques : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Le portail des services de l'État en Gironde :

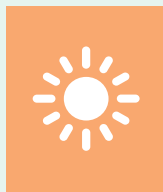
<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/L-Etat-face-aux-risques>

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer en Gironde :

<http://www.gironde.gouv.fr/> www.meteofrance.com



RISQUE NATUREL FORTES CHALEURS & CANICULE



CONSIGNES À SUIVRE - BOIRE DE L'EAU RÉGULIÈREMENT



- Mouillez votre corps
- Ventilez et rafraîchissez-vous



- Maintenez votre logement au frais : fermer les volets le jour



- Communiquez avec vos proches, prenez des nouvelles des personnes isolées que vous connaissez



- Évitez les efforts physiques
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes



- Ne buvez pas d'alcool



- Mangez en quantité suffisante et salez un peu

DESCRIPTIF DU RISQUE : On parle de canicule lorsque la température reste très élevée, de jour comme de nuit, pendant au moins trois jours et trois nuits consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

ALERTE CANICULE :

En cas de déclenchement d'alerte canicule par la Préfecture, une procédure d'urgence, en quatre étapes, est immédiatement engagée par l'intermédiaire du CCAS

- Une cellule de crise est activée
- La diffusion de l'information au public par message téléphonique, voie d'affichage dans les lieux publics, voie de presse (parlée et écrite).
- Le transport des seniors peut se faire à la demande vers des lieux climatisés : l'Ermitage-Compostelle, La Source, RA Mieux Vivre, La Bérengère.
- Le suivi renforcé auprès des personnes souhaitant rester à domicile et auprès de celles gérées par les établissements médicaux.

NUMÉROS UTILES :

Centre Communal d'Action Sociale : 05 57 22 47 88 Du lundi au vendredi 9h/12h - 13h30/16h (sauf le mercredi)

Météo France : 3250 ou 08 99 71 02 33 - <http://www.meteofrance.com>

Police municipale : 05 57 22 26 53

Pour en savoir plus sur le risque canicule, consultez les sites :

Le Ministère des Solidarités et de la Santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

Le Plan canicule : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc_actualise_2017.pdf

L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé :

<http://invs.santepubliquefrance.fr//Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Climat-et-sante/Chaleur-et-sante>

Le Laboratoire de Santé Publique de la Faculté de Médecine de Marseille : <http://www.chaleuretcanicule.fr/>



RISQUE NATUREL GRAND FROID & CHUTE DE NEIGE

CONSIGNES À SUIVRE



► Mangez en quantité suffisante



► Couvrez-vous :
Tête, mains, pieds...



► Ne branchez pas de chauffage d'appoint à combustion continu ils peuvent vous exposer à une intoxication au monoxyde de carbone



► Évitez de sortir les bébés et les jeunes enfants



► Évitez les efforts physiques



► N'utilisez pas de groupes électrogènes dans des pièces fermées et non-ventilées



► Portez des vêtements chauds



► Aérer au moins 5 min par jour

DESCRIPTIF DU RISQUE : Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes sont difficiles à prévoir. Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée. L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours. Ils sont à disposition de la population sur l'ensemble des serveurs de Météo France (téléphone, répondeur, internet).

Écoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Gironde, 100.1 FM et respectez les scrupuleusement.

LES BONS REFLEXES :

- Évitez de prendre la route, ne stationnez pas sous des lignes électriques,
- Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche,
- Ne montez pas sur les toits,
- Ne vous exposez pas inutilement au froid,
- Écoutez la radio et les bulletins météo, respectez les consignes des autorités.

Pour en savoir plus sur le risque grand froid, consultez les sites :

Le Ministère des Solidarités et de la Santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid>

Les Services de l'État en Gironde :

<https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-en-Gironde/Le- risque-Grand-Froid-Plan-hiver>

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.gouvernement.fr/risques/grand-froid>

Météo-France : http://vigilance.meteofrance.com/html/vigilance/guideVigilance/dm_froid.html

L'institut de Veille sanitaire : <http://www.invs.sante.fr/>

L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1764.pdf>

La Croix-Rouge Française : <http://www.croix-rouge.fr/Actualite/Plan-hivernal-1507>



RISQUE NATUREL

MOUVEMENT DE TERRAIN

CONSIGNES À SUIVRE



- Abritez-vous sous un meuble solide
- Eloignez-vous des fenêtres



- Fermer le gaz et l'électricité



- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez le lieu de regroupement



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur



- Respectez les consignes des autorités

DESCRIPTIF DU RISQUE : Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- **Les mouvements lents**, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide de terrain.
- **Les mouvements rapides**, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents (les murs qui se lézardent) ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

Pour en savoir plus sur le risque mouvement de terrain, consultez les sites :

Le risque de mouvements de terrain :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mouvements-terrain>

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain#/>

Brochure sur les mouvements de terrain :

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/doc/IFD/IFD_REFDOC_0508658

Connaître les risques près de chez vous :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Base de données sur les mouvements de terrain :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/donnees#/>

Base de données sur les cavités souterraines :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees#/>

Base de données sur le retrait-gonflement des argiles :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/>

Cartographie des carrières souterraines en Gironde :

<https://www.gironde.fr/collectivites/mobilites-voirie/les-carrieres-souterraines>



RISQUE NATUREL SEISME

CONSIGNES À SUIVRE



- Abritez-vous sous un meuble solide
- Eloignez-vous des fenêtres



- Fermer le gaz et l'électricité



- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



- Eloignez-vous des bâtiments, pylones, arbres...



- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur



- Ecoutez les radios
- Respectez les consignes des autorités

DESCRIPTIF DU RISQUE : Un séisme est une fracturation brutale de roches le long de failles dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes dans le sol, qui sont ensuite transmises aux bâtiments et peuvent provoquer leur effondrement, partiel ou total.

La commune est classée en zonage de niveau 2 sur une échelle de 5. Le faible risque ne doit cependant pas être négligé.

Conduite à tenir : avant la crise, elle concerne la construction ou la reconstruction des bâtiments d'une hauteur supérieure à 28m, les établissements recevant du public de catégories 4 et 5, ceux d'une capacité de 300 personnes et plus.

Pendant la crise, quitter au plus vite les immeubles et s'en écarter, ne jamais entrer dans un bâtiment endommagé. Après la crise, se mettre à la disposition des secours.

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- Fixez au sol ou au mur les appareils et les meubles lourds

PENDANT : RESTER OÙ L'ON EST

- **À l'intérieur :** Réfugiez-vous contre une colonne, un mur porteur ou sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres,
- **À l'extérieur :** ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- **En voiture :** au moment du séisme, ne quittez pas votre véhicule avant la fin des secousses, à moins que vous soyez exposé(e) à un danger immédiat.
- **Protégez-vous** la tête avec les bras, **N'allumez pas de flamme**

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

Un tremblement de terre peut comporter plusieurs secousses, ou répliques, restez à l'abri jusqu'à la levée de l'alerte.

- **Ne prenez pas les ascenseurs :** empruntez les escaliers.
- Vérifiez, l'eau, l'électricité :** en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, prenez la fuite et donnez l'alerte,
- **Si vous veniez à être bloqué(e)** sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence aux sauveteurs en donnant des coups réguliers au moyen d'un objet dur sur une surface ou un objet susceptible de résonner : tuyau, plaque métallique

Pour en savoir plus sur le risque sismique, consultez les sites :

Site du ministère de la Transition écologique et solidaire Informations générales sur le risque sismique :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/seismes>

Le site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/seismes>

Site de la prévention du risque sismique : <http://www.planseisme.fr>

Le Bureau Central Sismologique français (BCSF) : <http://www.franceseisme.fr>

Site du Laboratoire de détection et de géophysique (LDG) du CEA - Réseau sismique d'alerte nationale :

<http://www-dase.cea.fr/>

Site sur les séismes historiques en France, SisFrance : www.sisfrance.net



RISQUE INDUSTRIEL

CONSIGNES À SUIVRE



➤ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation



➤ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



➤ Ne vous approchez jamais d'un feu.



➤ Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables



➤ Fermer volets, portes, et fenêtres et calfeutrer toutes les issues de votre habitation avec des linges mouillés

➤ Ne sortez pas sans ordres des autorités

DESCRIPTIF DU RISQUE : Il concerne les feux urbains d'immeubles, de lotissements, de station de carburants, d'espaces boisés

Pour en savoir plus sur le risque industriel, consultez les sites :

Ministère de la Transition Écologique :

www.ecologie.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques

Les services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr

Gouvernement : www.gouvernement.fr/risques/feux-de-forets

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement :

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Observatoire Régional des Risques Nouvelle Aquitaine (ORRNA) :

www.observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr

Géorisques : www.georisques.gouv.fr/risques/installations



RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

CONSIGNES À SUIVRE



- Il est recommandé de se confiner, de calfeutrer les issues et entrées d'air et de ne pas sortir avant la levée de l'alerte



- Ecoutez les radios
- Restez confiné(e) jusqu'à la levée de l'alerte par les autorités



- Ne fumez pas, pas de flammes ni étincelles



- Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les secours.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger

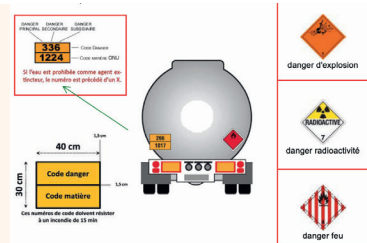
Lorsque la sirène retentit, confinement conseillé

DESCRIPTIF DU RISQUE : Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible d'engendrer, peut représenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. La commune de Le Bouscat est située à proximité de la rocade et est traversée par une voie ferrée Le Verdon-Bordeaux.

LES BONS REFLEXES :

AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

- un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s) transportée(s).



PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- Si l'on est témoin d'un accident : donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la Police Municipale (05 57 22 56 53) ou la Police Nationale (17 ou 112)

- En cas de fuite de produit :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner, ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer.

Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

DANS LE MESSAGE D'ALERTE, PRÉCISEZ SI POSSIBLE

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc...)
- Le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train, etc...)
- La présence ou non de victimes
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc...

Le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir



RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE

CONSIGNES À SUIVRE



➤ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



➤ Fermer volets, portes, et fenêtres,



➤ Ecoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Gironde 100,1 FM.

➤ Respectez les consignes des autorités.



➤ Ne prenez de l'iode que sur instruction des autorités



➤ Evacuez sur demande du Préfet



➤ N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger

DESCRIPTIF DU RISQUE : Le département de la Gironde ainsi que le Lot-et-Garonne département limitrophe, sont dotés d'infrastructures de production électronucléaire.

L'accident nucléaire peut survenir :

- dans une centrale nucléaire de production d'électricité ;
- dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire et dans des laboratoires de recherche nucléaire ;
- lors du transport de substances radioactives ;
- lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

LES BONS REFLEXES

CONFINEZ-VOUS :

- Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez et bouchez les ventilations.
- Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).
- Écoutez la radio (France Bleu Gironde) toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de

sécurité à respecter vous seront données par la radio.

En fonction de l'événement et sur instruction des autorités, vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués.

• Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés. Les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.

• Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.

• Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque.



RISQUE SANITAIRE

DESCRIPTIF DU RISQUE :

Le risque sanitaire est un risque immédiat, ou à long terme, susceptible de constituer une menace pour la santé de la population.

Il résulte de l'exposition de l'être humain, ou de l'animal, à une source de contamination provoquant des effets néfastes pour l'organisme et une potentielle contagiosité. Elle nécessite une réponse adaptée du système de santé.

L'importance d'un risque sanitaire dépend donc de plusieurs facteurs de cette contamination : toxicité, résistance aux traitements classiques, contagiosité etc.

LES RISQUES SANITAIRES IDENTIFIÉS :

On recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population : COVID19, pandémie grippale, virus Ebola, chikungunya, dengue...
- La pollution des eaux, qui peut avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être liée aux activités humaines (rejets domestiques, industriels, agricoles, ou même malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à leur utilisation habituelle : consommation humaine, agriculture, baignade, pêche...
- Les contaminations alimentaires liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective ou établissement de mise à disposition directe aux consommateurs) ;
- La qualité de l'air (pollution aux microparticules).

COMMENT RÉAGIR FACE À UN RISQUE SANITAIRE AVÉRÉ :

- Ecoutez régulièrement les consignes des autorités, diffusées par les médias du service public ;
- Adoptez les gestes et précautions sanitaires qui vous seront recommandés : port du masque, consommation d'eau en bouteille, confinement sanitaire, relevé de température corporelle, observation de symptômes ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou, à défaut, le 15.

Consultez les sites spécialisés du service public :

- **Ministère de la santé et des solidarités :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>

- **Agence nationale de sécurité sanitaire :** www.anses.fr

- **Santé Publique France :** www.santepubliquefrance.fr

- **Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine :** <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>

LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AU TERRITOIRE COMMUNAL :

- Le moustique tigre

Le chikungunya, la Dengue et le Zika sont des maladies virales transmises par des insectes vecteurs. Le moustique tigre peut être porteur de ces virus, il fait l'objet d'un plan de surveillance national et il est aujourd'hui présent sur la quasi- intégralité du territoire français.

Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, la méthode la plus efficace consiste à supprimer les accumulations d'eau stagnante pouvant abriter ses larves :

- Dans les jardins, supprimer ou vider régulièrement les petits récipients où l'eau peut stagner (vases, soucoupes des pots de fleurs...) ou les remplir de sable humide ;

- Ranger à l'abri des averses tous les objets pouvant contenir de l'eau : bâches plastique, arrosoirs, pneus, jouets etc ;

- Veiller d'une manière générale au bon écoulement des eaux de pluie. Couvrir les bidons ou cuves de récupération des eaux de pluie par une moustiquaire fine afin de les rendre inaccessibles aux insectes ;

- Dans les bassins d'ornement ou les réserves d'eau, introduire des carpes ou poissons rouges, friands de ces larves.

Pour lutter efficacement contre les moustiques et les moustiques tigre, la Ville a rejoint le plan de démoustification de Bordeaux Métropole.

Pour en savoir plus : [coupez l'eau aux moustiques ! bordeaux-metropole.fr](http://coupez-leau-aux-moustiques.com)



RISQUE TERRORISME

DESRIPTIF DU RISQUE :

Le terrorisme désigne l'ensemble des actes de violence et d'intimidation commis à l'encontre des populations, afin d'y générer une insécurité, à des fins idéologiques, politiques ou religieuses.

Le plan Vigipirate constitue une réponse graduée à la menace terroriste. Il est adapté par le gouvernement en fonction du niveau de menace auquel le territoire national est exposé :

Le niveau «Vigilance»

Le niveau «sécurité renforcée - risque attentat»

Le niveau «urgence attentat»

<http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/le-plan-vigipirate-public-faire-face-ensemble/>
<https://www.gouvernement.fr/read/attaque-terroriste>

LES NIVEAUX VIGIPIRATE

twitter : @gouvernementFR



instagram.com/gouvernementfr

Service d'information du Gouvernement (SIG) - 2016



URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat

Durée très limitée



SÉCURITÉ RENFORCÉE

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes

Durée limitée



VIGILANCE

Protection quotidienne contre une menace terroriste constante

Mesures permanentes de sécurité

Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité

Durée illimitée

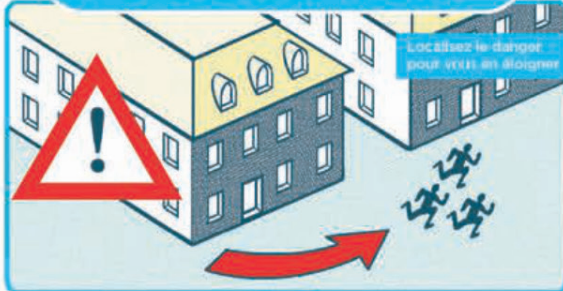
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes **@Place_Beauvau** et **@gouvernementfr**

NUMÉROS UTILES

- Mairie de Le Bouscat : 05 57 22 26 66
- Police Municipale : 05 57 22 26 53
- Centre Communal d'Action Sociale :
05 57 22 47 88
- Police Nationale : 17
- Pompiers (à partir d'un poste fixe) : 18
- N° d'Urgence européen (à partir d'un portable)
: 112
- N° CHU : 05 56 79 56 79
- Police secours : 17
- SAMU : 15
- Météo France : 32 50
(2,99 € / appel + prix appel)
- EDF URGENCE : 0 810 333 033
- ENGIE/GDF URGENCE : 05 56 79 41 00
- Préfecture de la Gironde : 05 56 90 66 60

LEXIQUE DES NOTIONS DE RISQUE

ALÉA : Phénomène naturel, ou évènement technologique, potentiellement dangereux, qui peut affecter un site. Il se caractérise par sa probabilité d'occurrence et l'intensité de sa manifestation.

ENJEUX : les personnes, les biens, les équipements, l'environnement, menacés par l'aléa et susceptibles de subir des préjudices ou des dommages.

VULNÉRABILITÉ : exprime, au sens large, le niveau de conséquences prévisibles d'un aléa sur les enjeux. Elle concerne les effets multiples induits sur les personnes, les biens, les aspects socio-économiques et les dommages sur l'environnement.

RISQUE : résulte de la conjonction en un même lieu d'un aléa avec des enjeux présentant une vulnérabilité.

RISQUE MAJEUR : se définit, d'une part, par une faible fréquence d'occurrence, et d'autre part, par une forte gravité pour les personnes, les biens et l'environnement.

RISQUE NATUREL MAJEUR : conjonction d'un phénomène naturel (avalanche, feu de forêt, inondation, etc.) en un lieu où sont présents des personnes, des biens et où se déroulent des activités socio-économiques pouvant subir des dommages et des préjudices.

RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR :

Evènement en relation avec un développement incontrôlé d'une activité industrielle, entraînant un danger grave, immédiat ou différé pour l'homme, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, et/ou pour l'environnement, et mettant en jeu une ou plusieurs substances dangereuses.

PRÉVENTION : regroupe l'ensemble des actions à long terme qui peuvent être mises en oeuvre en amont pour limiter le risque.

PRÉVISION : discipline qui regroupe l'ensemble des mesures capables de déceler un accident dès son origine et permettre la mise en place des moyens et méthodes d'intervention destinés à y faire face.

PROTECTION : parade permettant de limiter l'extension d'un phénomène par des ouvrages ou des actions visant à réduire à son maximum le risque.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES : composé d'une notice de présentation, d'un règlement, de documents cartographiques délimitant les zones bleues et rouges. Le PPR Naturel a été instauré par la loi Barnier du 2 février 1995 et le PPR technologique par la loi Bachelot du 30 juillet 2003.



LE BOUSCAT

D.I.C.R.I.M

2023